SIALES

u'on célèbre en ce idmet pas la messe es qui ne sont pas Par suite les titue jour, mais seront sacrée.

de la sainte Vierge ortugal (Montréal). de la sainte Vierge lisabeth du Portu-

e-Dame (Champlain

Orford); du 9 juil-

la sainte Vierge,

g (Calabogie).

e la sainte Vierge ; du 9 juillet, saint

J. S.

68

colle).

l'Institut des Clercs

e Charbonneau, des Montréal.

Sœurs de la Charité

PREMIER CONCILE PLENIER DU CANADA

MANDEMENT DE MGR PAUL RRUCHESI, ARCHEVEQUE DE MONTREAL

PAUL BRUCHÉSI, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers frères,

EPUIS quelques années il était question d'un concile plénier pour le Canada. Nous venons vous annoncer aujourd'hui que la tenue de ces solennelles assises est chose décidée; elles s'ouvriront le 19 septembre prochain

à Québec, sous la présidence du représentant du Saint-Siège

au milieu de nous, Mgr Sbaretti.

Nous avons fait afficher aux portes de notre cathédrale la lettre par laquelle Son Excellence le Délégué Apostolique convoque ce premier concile plénier du Canada. Ce document qui vous est connu, nous dispense d'insister sur l'importance du grand événement religieux qui se prépare.

Du reste, pour en marquer toute la portée, il suffirait de vous rappeler ce qu'est un concile, quel en est le but et quelles sont

les personnes qui en font partie.

Un concile est une réunion d'évêques convoqués par leur supérieur hiérarchique pour traiter des intérêts de l'Église. Au concile général ou œcuménique tous les évêques du monde sont invités. C'est le pape qui le préside soit par lui-même, soit par son représentant. On y discute les questions de foi, de mœurs et de discipline qui intéressent l'Eglise universelle.

Sans doute les Souverains-Pontifes ont par eux-mêmes toute autorité pour dirimer les controverses qui pourrait surgir touchant le précieux dépôt de la foi, et ils peuvent aussi porter des lois disciplinaires qui obligent tous les fidèles, interpréter et modifier ces lois. Cependant "lorsqu'ils l'ont trouvé